

Éthique - Règles de conduite

L'objectif que poursuit l'École de technologie gazière par la publication de ses règles de conduite est de communiquer dans un langage clair et accessible à toute personne la position et les attentes de l'ÉTG. Ce guide n'est pas un recueil exhaustif de toutes les situations où sont définies les règles de conduite appropriées.

Tout manquement aux règles de conduite entraînera des mesures pour les étudiants concernés. Ces mesures varieront en fonction de toutes les circonstances pertinentes et pourront aller jusqu'à l'expulsion.

Le fondement de l'éthique est le respect: le respect de soi, des autres et de l'école. À cet égard, l'École de technologie gazière a adopté un code d'éthique, en lien avec ses engagements, qu'elle désire faire vivre dans un cadre de formation qui favorise la qualité, la communication et la participation.

Pour sa part, chaque étudiant s'engage à appliquer les règles de conduite que l'école entend faire respecter.

La Direction de l'ÉTG

Règles générales

1. Respect de la clientèle, des collègues et du personnel de l'ÉTG

La totalité de la clientèle a droit à un service courtois et de qualité. Tout étudiant de l'ÉTG doit, en tout temps, se comporter de façon polie et convenable envers leurs collègues, les autres clients, le public et le personnel de l'ÉTG.

2. Propreté des installations de l'ÉTG

L'étudiant doit participer au maintien de la propreté des locaux de l'ÉTG et de son environnement. Les étudiants doivent ranger leurs livres chaque soir dans les casiers ou les apporter à la maison.

Aucune nourriture ne sera tolérée dans les classes théorique, pratique ou le laboratoire. Il en sera de même pour les boissons à l'exception des classes théoriques où elles seront acceptées.

3. Vol et fraude

L'ÉTG ne tolérera aucun acte de vol ou de fraude, de quelque nature que ce soit.

4. Vandalisme et fraude

L'ÉTG ne tolérera aucun acte de vandalisme ou de sabotage, de quelque nature que ce soit.

5. Tabac, alcool et drogues

La consommation de tabac dans les locaux de l'ÉTG est interdite.

Il est strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées ou des drogues à l'ÉTG. Aucun élève en état d'ébriété ne sera admis à ses cours. Tout manquement à cette directive peut entraîner un renvoi immédiat. Un élève qui transporte, consomme, distribue ou vend des drogues à l'intérieur ou sur le terrain de l'ÉTG est immédiatement suspendu et référé aux autorités compétentes.

6. Discrimination et racisme

En aucun temps, l'ÉTG ne tolérera d'attitudes ou de comportements qui constituent toute forme de discrimination portant sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

7. Harcèlement et violence

En aucun temps, l'ÉTG ne tolérera d'attitudes ou de comportements d'intimidation, d'abus de pouvoir, de violence ou d'atteinte à la personne, que la forme ne soit physique, verbale, écrite, sexuelle ou autre.

8. Photocopieur, télécopieur de l'ÉTG

Les appareils de photocopie et de télécopie de l'ÉTG sont réservés à l'usage exclusif du personnel de l'ÉTG.

9. Santé et sécurité au travail

Il est de la responsabilité de chaque étudiant de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger celle des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de la formation ou à proximité. À cet égard, l'étudiant est tenu de suivre les consignes de sécurité qui lui sont communiquées par le personnel de l'ÉTG.

10. Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire suivante est obligatoire EN TOUT TEMPS :

- chemise ou chandail de coton (genre «T-shirt») à manches courtes ou longues;
- pantalon;
- souliers ou bottes de sécurité avec embouts en acier.

11. Casiers d'étudiants

Dans le corridor des classes, il y a des casiers réservés à l'intention des étudiants. Cependant, l'étudiant devra apporter son propre cadenas.

Une série de casiers pour les coffres d'outils sont aussi disponibles au laboratoire. Un casier spécifique avec un coffre d'outils sera attribué à chaque étudiant en début de formation. L'étudiant devra apporter son propre cadenas pour en assurer la sécurité.

L'ÉTG n'est pas responsable des vols et se réserve le droit d'exiger l'ouverture d'un casier, en tout temps, si nécessaire.

12. Appareils électroniques

Les téléphones cellulaires devront être éteints et les téléavertisseurs en mode sonore devront être placés en mode vibration dans les classes et dans le laboratoire.

13. Utilisation des biens de l'ÉTG

Tous les biens et ressources de l'ÉTG mis à la disposition des étudiants dans le cadre de leur formation, demeurent la propriété exclusive de l'ÉTG et ne doivent, en aucun temps, être utilisés à des fins personnelles.

De plus, l'étudiant est tenu de respecter l'entente de prêt du coffre d'outils qu'il a signée en début de formation.